

Secteur de l'eau et de l'assainissement : une Étude recommande un organisme de régulation

Dossier de la rédaction de H2o
August 2015

Les pouvoirs publics sont priés de mettre en place un organisme de régulation pour une meilleure gouvernance des secteurs de l'eau et de l'assainissement. Telle est la principale recommandation d'une Étude réalisée sous l'égide du Conseil des ONG d'appui au développement (CONGAD).

Le consultant Antoine Diocel Thiaw est l'auteur d'une Étude sur la gouvernance des secteurs de l'eau et de l'assainissement, dont les conclusions viennent d'être rendues publiques. Selon l'expert, il s'agira de veiller à l'existence d'un régulateur qui soit à l'équidistance des pouvoirs publics, des bailleurs de fonds et des usagers.

Selon l'Étude, les tendances lourdes montrent une nette récession de l'état dans les politiques de promotion de l'accès à l'eau potable. C'est ainsi qu'en milieu urbain 98 % des objectifs ont été atteints. En revanche, le document se contente de constater une baisse de 63 à 49 % du taux d'accès à un assainissement adéquat en milieu rural. De même, un ménage sénégalais sur six utilise une source d'eau non protégée. Par ailleurs de fortes disparités subsistent d'une région à l'autre. Les principales contraintes identifiées concernent le recul des branchements sociaux, les baisses de pression et surtout les coupures sur le réseau en milieu urbain et périurbain. La saturation et la vétusté des ouvrages sont déplorables. 49 millions de mètres cubes d'eau distribués sur le réseau ne seraient pas conformes aux standards internationaux. L'on peut ainsi constater la présence de fluor dans les eaux distribuées notamment dans la zone centre du pays. Les coûts de traitement et du transfert de l'eau du lac de Guiers vers la capitale sénégalaise sont aussi jugés onéreux. Par ailleurs, les ménages périurbains et ruraux sont confrontés à des problèmes liés à l'écoulement efficace des eaux usées. L'Étude indique qu'il s'agirait encore de veiller à un équilibre entre les investissements massifs réalisés au profit de l'eau et ceux concernant directement l'assainissement.

Mamadou Lamine Diatta, Le Soleil (Dakar) - AllAfrica 24-07-2015